

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
5 juin 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 2 juin 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre cosignée par les chefs des délégations au groupe chargé des pourparlers entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale (voir annexe). Dans la lettre, les parties font part de leur intention de parvenir à un cessez-le-feu lors du cycle de négociations qui se tient actuellement à La Havane et de leur espoir de voir le Conseil de sécurité consentir à une participation éventuelle de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie à la surveillance et à la vérification du cessez-le-feu.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António **Guterres**



Annexe à la lettre datée du 2 juin 2023 adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

[Original : espagnol]

Nous vous adressons cette lettre dans le contexte de la reprise, à compter du 21 novembre 2022, du dialogue entre le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale. Comme vous le savez, ces pourparlers comptent avec le soutien permanent du Secrétaire général, par l'intermédiaire de son représentant spécial en Colombie, Carlos Ruiz Massieu, et ont connu de véritables avancées au cours des deux cycles qui se sont déroulés jusqu'à présent au Venezuela et au Mexique.

Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons entamé le troisième cycle de pourparlers le 2 mai 2023 à Cuba. À l'occasion du présent cycle, nous œuvrons à la préparation et à la négociation d'un cessez-le-feu, sur la base des principes fondamentaux arrêtés lors du cycle précédent au Mexique, lesquels prévoient un cessez-le-feu national, bilatéral et temporaire, assorti de mécanismes de surveillance, de vérification et de suivi.

Au vu des accomplissements de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie lors d'expériences précédentes et en particulier lors du cessez-le-feu bilatéral, national et temporaire de 101 jours de 2017, nous souhaitons confirmer que, si un accord de cessez-le-feu était conclu, les deux parties sont convenues que la Mission de vérification ferait partie des mécanismes de surveillance, de vérification et de suivi qu'il a été décidé de mettre sur pied.

Nous souhaitons réitérer notre engagement et notre ferme intention de parvenir à un accord de cessez-le-feu bilatéral, national et temporaire d'ici la fin du présent cycle de pourparlers. Par conséquent, compte tenu du temps nécessaire à la planification de la participation de la Mission, nous comptons que le Conseil de sécurité approuvera l'élargissement du mandat de la Mission pour lui permettre de mener des activités de vérification et de suivi d'un éventuel cessez-le-feu, sous réserve qu'un accord en la matière soit convenu entre les deux parties à la négociation : le Gouvernement colombien et l'Armée de libération nationale. Dans ce contexte, nous vous demandons de bien vouloir transmettre cette lettre aux membres du Conseil de sécurité.

Nous saisissons cette occasion pour réitérer les assurances de notre plus haute considération.

Le Chef de la délégation
du Gouvernement colombien
(*Signé*) Otty **Patiño**

Le Chef de la délégation
de l'Armée de libération nationale
(*Signé*) Pablo **Beltrán**